



COMITE DE SUIVI

DES PROGRAMMES EUROPEENS GRAND EST

Mercredi 27 novembre 2019, de 13h30 à 16h30
Siège du Conseil régional à Strasbourg

Compte-rendu de séance

Ouverture de la séance

Monsieur François CHARLIER, adjoint au directeur général des services de la Région Grand Est, accueille l'ensemble des participants au nom de Monsieur François WERNER, Vice-président en charge de la coordination des politiques européennes, Enseignement supérieur et Recherche du Conseil Régional Grand Est, annoncé avec un léger retard. Il remercie les services et l'ensemble des acteurs pour avoir permis de rattraper le retard de programmation et d'atteindre les objectifs du cadre de performance. Cette réunion du comité de suivi fait suite aux cinq consultations écrites organisées depuis le début de l'année.

Monsieur Philippe VOIRY, conseiller diplomatique du préfet de la région Grand Est, remercie l'ensemble des participants de leur présence en soulignant l'importance des fonds européens structurels et d'investissement (FESI). La programmation sur la période 2014-2020 entre déjà dans sa phase de clôture et les orientations de la nouvelle période de programmation doivent d'ores et déjà être étudiées par les autorités de gestion et l'ensemble des autorités partenaires, même si les cadres réglementaires et financiers ne sont pas totalement arrêtés. En cohérence avec les orientations du Premier Ministre, les FESI doivent - dans un schéma vertueux - s'articuler avec les politiques publiques conduites par l'État et aboutir à financer de concert des projets structurants de développement du territoire. C'est la raison pour laquelle un travail d'articulation du CPER et des FESI a été entamé avec la Région Grand Est. Il est donc logique que les services de l'État participent à l'élaboration de la stratégie de la prochaine période de programmation des FESI (2021-2027). Sur l'actuelle période de programmation (2014-2020), dans le cadre de la loi MAPTAM, la Région Grand Est remplit de manière satisfaisante son rôle d'autorité de gestion, comme le démontrent d'ailleurs les taux de programmation, de consommation des crédits ainsi que le respect du cadre de performance.

Monsieur Jiri PLECITY, chef de l'unité France, Pays-Bas, Belgique et Luxembourg de la DG Regio, salue les participants au nom de la Commission européenne et de ses collègues, représentants des trois directions générales. Il remercie l'autorité de gestion pour son accueil depuis la veille et notamment pour l'organisation des visites de projets, toujours très appréciées. Il se félicite également que le comité de suivi se réunisse aujourd'hui si près du Parlement européen, où la future

Commission va être investie. Il espère que les négociations permettront d'aboutir à un accord dans les prochains mois, notamment sur le cadre financier pluriannuel, Marc LEMAÎTRE ayant évoqué à Marseille, lors de la réunion annuelle des autorités de gestion françaises, l'échéance du mois de mars. Si tout se passe selon ce calendrier, le démarrage des programmes peut être espéré début 2021, à la condition bien sûr que les programmes soient approuvés. Il souhaite que tout se passe bien. Cette période constitue un véritable défi, l'élaboration des futurs programmes se déroulant en même temps que la clôture des programmes actuels, un effort sur la remontée des dépenses étant attendu partout, en France et en Europe. Il estime pouvoir envisager le futur avec optimisme, et appelle à un effort de simplification de tous pour 2021-2027.

Programmes 2014-2020

1. Communication

Intervention de Madame Clémence FRIDERES, Chargée de communication, Délégation aux fonds européens, Région Grand Est.

○ **Bilan des actions 2019**

⇒ *cf. support de présentation (pages 5 à 11)*

- Animation des 3 sites internet et des réseaux sociaux
- Création et diffusion de nouvelles vidéos de valorisation des FESI en Grand Est
- Organisation de l'évènement annuel pendant le Mois de l'Europe : visites de 3 projets cofinancés par l'Union européenne
- Relations presse.

○ **Présentation du plan d'actions 2020**

⇒ *cf. support de présentation (page 12 à 15)*

- Evaluation des actions de communication 2017, 2018 et 2019 et proposition d'une stratégie de communication et d'un plan d'actions 2020-2022, dans le cadre d'une AMO réalisée de novembre 2019 à janvier 2020 par l'agence Sous le Signe du Capricorne
- Fusion des 3 sites internet.

2. Etat d'avancement et gestion de la performance des programmes régionaux et nationaux

○ **Etat d'avancement des Programmes de développement rural FEADER**

⇒ *cf. support de présentation (page 18 à 28)*

Intervention de Madame Anne MONASSON, Coordinatrice FEADER et Cheffe du service croissance et emploi et développement rural (SCEDR) Alsace, Délégation aux fonds européens, Région Grand Est.

⇒ [Diffusion d'une vidéo de valorisation d'un projet cofinancé par le FEADER en Alsace](#)

Programmation :

		Alsace	Champagne-Ardenne	Lorraine	Totaux
FEADER	Maquette FEADER	122M€	203M€	331M€	656M€
	Programmé/engagé FEADER	72M€	123M€	232M€	427M€
	%	59%	61%	70%	65%

A titre de comparaison, le taux moyen français est de 68%.

A noter que compte-tenu du niveau actuel des demandes d'aide pour des investissements dans les exploitations agricoles, le besoin de financement devrait encore augmenter d'ici la fin de la programmation, avec la nécessité de prévoir un nouveau remaquettage pour s'adapter aux besoins des territoires.

Dégagement d'office :

FEADER	Alsace FEADER	Champagne-Ardenne FEADER	Lorraine FEADER	Totaux
Valeur-cible dégagement 2019	24M€	40M€	63M€	127M€
Dépenses payées (déclaration ASP)	24M€	40M€	63M€	127M€
% d'atteinte	100%	100%	100%	100%
Valeur-cible dégagement 2020	16M€	27M€	46M€	89M€
Dépenses payées (déclaration ASP)	8M€	20M€	46M€	74M€
% d'atteinte	50%	73%	100%	83%

Point particulier LEADER :

Si les taux d'engagement et de paiement LEADER pour les PDR Alsace et Lorraine sont au-dessus des taux nationaux, pour le PDR Champagne-Ardenne, les taux sont encore faibles à ce jour. Un plan d'action a été mis en place fin 2018 avec les GAL champardennais avec notamment la reprise de l'instruction des dossiers par la Région. On note ainsi une nette amélioration de la programmation des GAL.

Monsieur Philippe LAMMENS, correspondant de la Commission Européenne – DG AGRI pour le Programme de Développement Rural FEADER Champagne-Ardenne, précise que pour la première fois s'est tenue le matin la réunion de réexamen annuel commune aux trois PDR. Il constate de bonnes avancées pour les trois programmes depuis 2018, même si un léger retard subsiste par rapport à la moyenne nationale.

- **Etat d'avancement des Programmes opérationnels FEDER/FSE/IEJ**

⇒ cf. support de présentation (pages 31 à 42)

Intervention de Monsieur Yohan GARDIENNET, Directeur adjoint, Coordonnateur FEDER et Chef du service croissance et emploi et développement rural (SCEDR) Lorraine, et de Madame Florence LEVY, Coordinatrice FSE+ et Cheffe du service croissance et emploi et développement rural (SCEDR) Champagne-Ardenne, Délégation aux fonds européens, Région Grand Est.

⇒ Diffusion d'une vidéo de valorisation d'un projet cofinancé par le FEDER en Lorraine

Programmation :

		Alsace	Champagne-Ardenne	Lorraine	Totaux
FEDER	Maquette FEDER	87M€	182M€	337M€	606M€
	Programmé/engagé FEDER	62M€	108M€	233M€*	402M€
	%	71%	60%	69%*	66%
FSE-IEJ	Maquette FSE-IEJ	51M€	50M€	73M€	174M€
	Programmé/engagé FSE-IEJ	41M€	45M€	71M*€	157M€
	%	82%	90%	97%*	91%
Totaux	Maquette	138M€	231M€	410M€	779M€
	Programmé/engagé	100M€	153M€	304M€	557M€
	%	72%	66%	74%	71%

* Avec programmation du Comité Régional de Programmation du 28 novembre 2019.

A titre de comparaison, les taux moyen français sont les suivants :

- FEDER : 59%
- FSE-IEJ : 72%

Dégagements d'office :

FEDER- FSE-IEJ	Alsace FEDER	Alsace FSE-IEJ	Champagne-Ardenne	Lorraine	Totaux
Valeur-cible dégageement 2019	23M€	12M€	62M€	107M€	204M€
Dépenses certifiées (appels de fonds)	26M€	11M€	59,6M€	164M€	261,7M€
% d'atteinte	115%	93%	97%	153%	122%
Valeur-cible dégageement 2020	32M€	19M€	86M€	151M€	288M€
Dépenses certifiées (appels de fonds)	26M€	11M€	59,6M€	164M€	261,7M€
% d'atteinte	82%	60%	69%	109%	87%

○ **Cadre de performance :**

Le cadre de performance : des valeurs-cibles concernant des indicateurs de réalisation en lien avec l'avancement des projets financés et des indicateurs financiers en lien avec la consommation des enveloppes sont fixées à mi-parcours (31 décembre 2018 et 31 décembre 2023). En cas de non-atteinte d'une valeur, une procédure de négociation est entamée avec la Commission européenne pour remaquetter le programme concerné avec un risque de perte de 6% de l'enveloppe de la thématique jugée non performante.

Tous les programmes du Grand Est ont atteint les valeurs-cibles 2018 sauf l'axe « transition énergétique » du PO FEDER-FSE-IEJ Champagne-Ardenne (procédure en cours avec la Commission européenne pour réorienter les crédits correspondants (1,8 M€) vers un axe plus performant).

A une question sur l'absence d'indicateur relatif à la biodiversité dans le PO Lorraine et Massif des Vosges, à la différence du PO Champagne-Ardenne, Yohan GARDIENNET, s'appuyant sur les indicateurs de réalisation du cadre de performance (slide 40), répond que 769 hectares d'habitats naturels en meilleure conservation ont par exemple été comptabilisés au 31/12/2018, suite à l'intervention du FEDER.

Intervention de Madame Marion PEREZ-LAUGEL, Cellule Fonds européens de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS).

⇒ *cf. support de présentation (pages 43 à 45)*

70 dossiers sont programmés pour un montant total FEDER de 6,4 M€, soit 85,6 % de la maquette en subvention globale. Les projets soutenus relèvent de QPV (quartiers prioritaires de la ville), de l'économie sociale et solidaire, de l'entrepreneuriat, du numérique et des entreprises créatives. 45% des dossiers programmés ont été payés.

⇒ [Diffusion d'une vidéo de valorisation d'un projet cofinancé par le FSE en Champagne-Ardenne](#)

Monsieur Jiri PLECITY félicite l'autorité de gestion pour les excellents résultats atteints sur les différents programmes. En effet, tous les axes ont atteint leurs cibles, à l'exception d'un seul axe. A titre de comparaison, en France, ce sont 25 programmes opérationnels qui ont au moins un axe non performant, et au total, 50 axes n'ont pas atteint leurs cibles. Les perspectives sont également bonnes. Il revient également sur l'importance des crédits additionnels de l'IEJ, et se déclare très satisfait des résultats atteints, notamment en Champagne-Ardenne, où ces crédits existent depuis 2014. Il salue également le choix fait en Champagne-Ardenne d'avoir abondé la dernière enveloppe IEJ par du FSE. Enfin, il souhaite une bonne continuation pour l'IEJ Alsace.

Monsieur Philippe LAMMENS félicite également l'autorité de gestion d'avoir atteint toutes les valeurs intermédiaires du cadre de performance des 3 programmes FEADER.

- **Etat d'avancement des Programmes opérationnels nationaux FSE et IEJ**

⇒ *cf. support de présentation (pages 48 à 59)*

Intervention de Monsieur François OTERO, chef de service FSE Pôle 3E, DIRECCTE Grand Est.

Après avoir excusé l'absence de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) ainsi que celle de son adjointe Martine DESBARATS, et rappelé que, comme au sein de la Région, le service FSE de la DIRECCTE Grand Est a été réorganisé au début de l'année 2019 afin de travailler de façon transversale et selon différents pôles thématiques (organismes intermédiaires, programmation, administratif et financier, marché public et instruction/contrôle), Monsieur François OTERO présente les principaux éléments de bilan des programmes FSE et IEJ 2014/2020 de la DIRECCTE Grand Est.

FSE :

Le PON FSE Etat national représente 3,9 milliards €. Le montant FSE 2014/2020 confié en gestion à la DIRECCTE Grand Est, par délégation du Préfet, est de 175 976 455 €.

Pour mémoire, une partie des crédits est gérée par différents organismes intermédiaires (OI) :

- ✓ Axe 1 : la presque totalité de l'axe 1 est gérée par la DIRECCTE, excepté dans le Bas Rhin ou l'OI Eurométropole & Ville de Strasbourg (EmS) gère une maquette de 200 000 €
- ✓ Axe 2 : 34 520 360 € dont 1 300 000 € géré par deux OI (Maison Formation Emploi dans le Haut-Rhin et EmS dans le Bas-Rhin)
- ✓ Axe 3 : une enveloppe de 119 915 202 € dont 105 153 389 € gérés par les 11 OI du Grand Est (88 %)

Fin octobre 2019, l'état d'avancement de la programmation est le suivant :

	Montant programmé	% maquette	Nombre d'opérations
Alsace	45 M€	62,30 %	450
Champagne-Ardenne	40 M€	77,40 %	326
Lorraine	54 M€	76,90 %	659
Total	139 M€	74 %	1 435

Le cadre de performance est atteint au 31/12/2018.

Les cibles de l'axe 1 pour les chômeurs et jeunes de moins de 25 ans sont atteintes.

Pour l'axe 2, les résultats sont améliorables : la thématique « égalité hommes/femmes a moins bien fonctionné, les entreprises ont déposé moins de dossiers sur l'axe 2 et recherchent d'autres types de financements (problème d'attractivité ?). Ces niveaux de programmation évolueront faiblement et il y a des disparités selon les anciennes régions. Sur l'axe 2, les taux d'atteinte de la cible « salariés » sont les suivants : Alsace 38 %, Champagne-Ardenne 43 % et Lorraine 63 %.

Sur l'axe 3, les cibles sont atteintes pour les chômeurs et les inactifs.

Concernant la fin de programmation, les actions conventionnées par les OI pourront se dérouler jusqu'à fin 2021 ; quant aux actions conventionnées par la DIRECCTE, elles se limiteront au 31/12/2020.

Les taux de programmation des axes 1 et 2, plus faibles, résultent d'une adhésion moins forte de certains départements, ceci malgré une communication et des réunions d'information réalisées dans la région Grand Est et la publication d'appels à projets (AAP) identiques dans les 3 ex régions. Pour autant, certains porteurs de projets ont pu être plus intéressés que d'autres, et c'est sur le développement de cet intérêt que nous devons travailler. Il y a également eu des publications d'AAP nationaux qui ont davantage intéressé de potentiels porteurs de projets (ex : OPCO). Certains retards seront difficiles à résorber, et là où ça sera possible et cohérent avec des besoins de territoire, des demandes de transfert entre axes pourront être réalisées.

La fusion des régions, qui est intervenue en cours de programmation, a eu pour effet de modifier les modalités de pilotage et de suivi des subventions de conventions globales (SCG). A titre d'exemple, en Champagne-Ardenne, la réserve de performance n'était pas incluse dans le montant initial de SCG des trois OI : une demande de transfert pour verser ladite réserve doit être déposée car les objectifs cibles ont été atteints au 31/12/2018 par ces trois OI.

IEJ :

Le taux de programmation IEJ en Alsace est égal à 60 %. Il est de 82 % en Champagne- Ardenne et de 17 % en Lorraine (seules 2 opérations y ont été déposées).

L'année 2018 a été l'occasion de lancer un AAP IEJ en Grand Est : si les retours ont été notables en Alsace et en Champagne- Ardenne, cela a été moins le cas en Lorraine.

L'objectif est de mobiliser de nouveaux porteurs de projets plus petits en Lorraine tout en assurant un accompagnement renforcé.

Sur la situation des participants sur le marché du travail à l'issue des actions cofinancés par des fonds européens, une évolution est constatée dans les différentes catégories de publics. Si ces actions ont pu améliorer les parcours des publics cibles (chômeurs, jeunes, inactifs), elles ne sont pas la seule résultante des effets leviers des actions FSE ou IEJ.

Les cibles 2018 ont largement été atteintes et les cibles 2023 seront également atteintes.

Les constats sont que:

- Le taux de personnes en activité (en emploi + chômeurs) a augmenté
- Le taux de personnes en emploi a augmenté
- Des personnes sont entrées en formation

Une supposition est qu'une partie des participants chômeurs à l'entrée ont trouvé un emploi et qu'une partie des participants inactifs à l'entrée sont devenus chômeurs donc actifs, ce qui pourrait expliquer le fait que le taux de personnes au chômage est resté constant entre l'entrée et la sortie.

Monsieur François WERNER, Vice-Président en charge de la coordination des politiques européennes, Enseignement supérieur et Recherche, s'excuse pour son retard. Il se félicite que le comité de suivi puisse se réunir chaque année à un endroit différent de la région : après Metz et Strasbourg, ce sera Châlons l'an prochain. Il tient à saluer la Commission européenne et les partenaires pour les bons résultats obtenus. Ces résultats résultent en effet d'un travail collectif et ont été atteints grâce à l'effort de tous.

3. Evaluation

Intervention de Madame Marie BASINSKI, Chargée d'évaluation, Délégation aux fonds européens, Région Grand Est.

○ **Information sur les rapports annuels de mise en œuvre 2018 (RAMO)**

⇒ cf. support de présentation (page 61)

Les 4 RAMO FEDER-FSE-IEJ ainsi que les 3 RAMO FEADER ont été présentés en consultation écrite en juin 2019 puis transmis à la Commission pour le 30 juin. Il s'agissait de RAMO renforcés. Les RAMO FEDER/FSE/IEJ ont été validés par la Commission en novembre. Les RAMO FEADER sont en cours de validation.

○ **Information sur les évaluations réalisées en 2019 et perspectives 2020**

⇒ cf. support de présentation (page 62-63)

Marché pour la collecte des indicateurs FSE/IEJ : poursuite du marché avec le groupement EDATER/COHDA pour la collecte des données des participants aux actions cofinancées par le FSE/IEJ.

Remaquetage des PO : une AMO a été lancée en 2019 afin d'accompagner l'autorité de gestion sur le remaquetage et l'atteinte des cibles des indicateurs 2023. Une proposition de révision des 4 PO FEDER FSE IEJ Grand Est sera adressée au partenariat début 2020.

Evaluation FEADER : marché commun aux 3 programmes de développement rural. Le groupement ADE-EPICES a réalisé un important travail sur les indicateurs et les questions évaluatives règlementaires des RAMO 2018.

Evaluations d'impact 2020 : des évaluations d'impact seront lancées en 2020 afin de répondre aux obligations règlementaires des PO, conformément aux prévisions des plans d'évaluation.

4. Points pour information et approbation

- **PO FEDER/FSE/IEJ : modifications des programmes opérationnels, appels à propositions**

⇒ cf. support de présentation (pages 65-66)

Intervention de Monsieur Yohan GARDIENNET, Directeur adjoint, Coordonnateur FEDER et Chef du service croissance et emploi et développement rural (SCEDR) Lorraine, et de Madame Florence LEVY, Coordinatrice FSE+ et Cheffe du service croissance et emploi et développement rural (SCEDR) Champagne-Ardenne, Délégation aux fonds européens, Région Grand Est.

Deux points ont été présentés pour approbation :

Les Appels à propositions 2020 du PO Lorraine et Massif des Vosges : Procédure annuelle spécifique à ce programme :

- Il s'agit d'une transcription sur un exercice annuel des objectifs et actions définis dans le PO,
- Les critères de sélection y sont précisés,
- Les appels à propositions sont soumis en fin d'année N-1 pour être effectif lors de l'exercice d'une année N,
- Durant l'année en question, il est possible de soumettre ses dossiers tout au long de l'année,
- Tous les dispositifs sont couverts sauf ceux de la lutte contre les inondations dont les opérations ont été définies dans les PAPI (Programmes d'Actions de Protection contre les Inondations) et ceux de l'axe urbain qui font l'objet d'appels à projets distincts,
- Pour 2020, pas de changement significatif sur les appels à propositions qui sont reconduits comme les années passées avec les précisions sur les enveloppes restantes par dispositif.

Le remaquetage du PO Champagne-Ardenne suite à la revue du cadre de performance : suite à la non atteinte des valeurs cibles du cadre de performance de l'axe 3 « Soutenir la transition énergétique » du PO FEDER- FSE (IEJ) Champagne-Ardenne 2014-2020, il convient de transférer la réserve de performance de cet axe vers un axe plus performant, soit 1,810 880 € (6,22% du montant alloué dans la maquette financière initiale). Il est proposé de transférer ce montant vers l'axe urbain.

→ **Approbation de la modification du Programme opérationnel Champagne-Ardenne suite à l'examen de performance et des appels à propositions du Programme opérationnel Lorraine et Massif des Vosges**

Post 2020

Monsieur Jiri PLECITY remercie le président pour l'honneur qui lui revient d'engager le débat sur ce point, même s'il a déjà rapidement évoqué la préparation de la future programmation en ouverture de séance.

Sur les discussions budgétaires, les négociations entre les Etats membres, qui se poursuivent actuellement sous la présidence finlandaise, sont difficiles, certains Etats étant partisans d'un budget supérieur à la proposition de la Commission européenne, tandis que d'autres défendent un budget inférieur. De même, les Etats divergent sur les priorités : certains Etats défendent la politique de cohésion, tandis que pour d'autres, la priorité est la politique agricole commune. Il est donc peu probable que l'enveloppe allouée à la politique de cohésion *in fine* augmente. Il convient par conséquent de se préparer à faire plus avec moins.

Parallèlement aux discussions budgétaires, se poursuivent les négociations réglementaires. Le nouveau Parlement s'est pleinement saisi du dossier, et les trilogues ont repris dès le mois de septembre. Des accords partiels sont intervenus sur les projets de règlements. L'objectif poursuivi est d'aboutir à un accord sur les points les plus importants de façon à stabiliser le cadre réglementaire et permettre la préparation des programmes. Mais de nombreux débats subsistent, sur les objectifs spécifiques par exemple.

La Commission européenne encourage malgré tout les Etats membres à poursuivre les travaux sans attendre l'adoption des règlements, le cadre qui existe le permettant. Le calendrier européen, bien qu'ambitieux, prévoit toujours une adoption des programmes fin 2020. Et en France, le calendrier présenté se cale sur le calendrier européen, avec un envoi de l'Accord de partenariat durant l'été.

Monsieur Tihomir GEORGIEV, correspondant de la Commission Européenne – DG AGRI pour le Programme de Développement Rural FEADER Lorraine, apporte des précisions sur la période de transition prévue pour le FEADER.

Deux règlements concernent cette période. Le règlement de transition représente la base pour l'application des instruments de la PAC en 2021 et de leur continuation possible dans le PSN 2022-2027. Dans le cadre de ce premier, la France va devoir déterminer quels programmes seront prolongés d'un an, et soumettre sa décision à la Commission. Pour les programmes qui seront prolongés, les engagements et les paiements seront possibles jusqu'à la fin de l'année 2024. Certaines règles évoluant dans un sens plus contraignant en 2021-2027, il est recommandé de mettre en œuvre toutes les mesures avant la fin de la période de transition. Tous les types d'opérations actuels pourraient être repris dans le PSN, mais dès lors ils devront suivre les nouvelles règles – par exemple, marchés publics, Leader, mesures surfaciques pluriannuels.

Le deuxième règlement prévoit la base légale pour la flexibilité des transferts du développement rural aux paiements directs en 2020. La France n'est pas concernée par celui-ci car elle va notifier à la Commission un transfert des paiements directs vers le développement rural avant la fin de 2019.

Il est important de noter que les efforts de la Commission portent sur la nouvelle période. Concernant le PSN, trois règlements ont été adoptés par le Collège en juin 2018. Suite à la demande de la Commission, la France a envoyé sa feuille de route au 15 novembre 2019. Le 1er janvier 2021, le PSN négocié sera envoyé à la Commission (la Commission a 8 mois pour son approbation selon le règlement), et en 2022, il entrera en vigueur.

Les règlements, adoptés en avril 2019 par la Commission Agri de l'ancien Parlement européen, vont être soumis au vote du nouveau Parlement européen.

La répartition des crédits pour la nouvelle période, entre le 1^{er} et le 2^{ème} pilier de la PAC, doit être débattue en décembre, sur base des propositions de la présidence finlandaise.

Monsieur François WERNER indique que si le calendrier communautaire est un peu moins avancé que prévu, il y a suffisamment d'éléments connus pour commencer à travailler en temps masqué. Une présentation de ces éléments étant prévue fin janvier, il n'est pas prévu d'aller plus loin aujourd'hui. Il annonce également la création d'une plate-forme Grand Est, qui permettra à tous d'être informés en temps réel des travaux conduits en région sur le post 2020, et donne rendez-vous à tous en janvier 2020.

Madame Anne VONESCH, France Nature Environnement, annonce avoir préparé une contribution sur la place du bien-être animal dans la future PAC, demandant une politique structurée incitative et volontariste dans ce domaine. Ce sujet est beaucoup plus transversal qu'il n'y paraît. Il y a une urgence climatique. Elle espère que la future PAC pourra intégrer ces travaux pour le bien-être des territoires. Cette contribution est remise à l'autorité de gestion.

La nécessité de mettre des crédits sur la transition écologique est également soulignée, des études très sérieuses démontrant un véritable effondrement de la biodiversité, ce qui veut dire que le changement climatique s'accélère.

Monsieur Thomas BECK, Département de la Moselle, se déclare inquiet face à l'annonce d'un programme unique dans la future programmation : comment permettre une prise en compte de la diversité territoriale et l'accessibilité des différents territoires à ce programme unique ? Il s'interroge également sur l'articulation prévue entre ce programme et le futur CPER, de même que sur le rôle des ITI.

Monsieur François CHARLIER revient sur les principes qui ont été présentés la veille au partenariat régional, et confirme que la complémentarité entre les différentes politiques publiques sera recherchée au sein du CPER pour contractualiser.

Sur les ITI, il y aura bien un volet territorial. Néanmoins, il sera tenu compte des évolutions territoriales, les territoires connaissant des évolutions socio-économiques dans le temps (exemple de l'Alsace devenue bénéficiaire de l'IEJ ou des territoires lorrains frontaliers du Luxembourg).

Enfin, il y aura un effort de simplification pour tous les acteurs.

Il rappelle le travail déjà engagé avec les acteurs locaux, notamment avec les organismes intermédiaires, pour rechercher cette complémentarité. Néanmoins, il ne sera pas possible d'aller sur tous les champs et le changement climatique sera prioritaire.

Monsieur Jean-Claude DANIEL, Président délégué d'Envirobat Grand Est ARCAD-LQE, relève que les citoyens ont souvent l'impression que ces programmes ne sont pas pour eux. S'il est bien sûr important de communiquer sur des exemples de projets, il est nécessaire aussi, au travers de la communication, de faire savoir quels sont les changements qui sont intervenus, quel a été l'effet levier de ces programmes et quels sont « les trous dans la raquette ». Il cite l'exemple du numérique : oui, il y a des avancées, mais le déploiement de la fibre est largement en retard par rapport aux besoins.

Monsieur François CHARLIER répond que l'audit sur la communication poursuit précisément cet objectif. Le plan d'actions 2020, qui sera présenté l'an prochain, le permettra peut-être.

Monsieur Jiri PLECITY remercie Monsieur DANIEL pour sa remarque. La Commission européenne accorde en effet une grande importance à l'impact de ses politiques, d'où l'importance de la concentration thématique. Les évaluations d'impact doivent aussi permettre de communiquer sur les effets. Il souligne aussi l'importance des indicateurs pour identifier les réalisations et l'impact des fonds : ceux-ci traversent tout le cycle de vie des programmes, de leur conception (ce qu'on veut changer) à leur clôture (ce qu'on a changé).

Il reconnaît cependant qu'il est plus difficile de communiquer sur l'impact des fonds en France que dans les pays où rien ne se fait sans l'apport du FSE par exemple. D'où la question très importante de la complémentarité avec les CPER et les autres Plans d'investissement nationaux.

Monsieur Philippe LAMMENS estime qu'il faut effectivement faire des choix et ne pas éparpiller les fonds européens, pour ne pas retarder la mise en œuvre des programmes et restreindre leur efficacité.

Madame Crissoula TSIACALACIS, correspondante de la DG REGIO pour le Grand Est, ajoute que pour le FEDER, la Recherche et l'Innovation devront concentrer entre 60% et 85% des interventions des programmes. Elle rappelle qu'il faut entendre l'innovation au sens large, et encourage tous les acteurs à bien s'approprier l'idée qu'il n'y aura pas beaucoup d'autre choix.

→ *Levée de séance à 16 h 10*